



Qui est prioritaire pour le rachat du logement familiale lors de la liquidation ?

Par **DJo14**, le **20/11/2019** à **23:01**

Bonjour, suite à notre divorce, nous entrons dans la liquidation des biens communs, propriétaire 50/50 du bien immobilier de 7 pièces 180 m2, j'aurai aimé savoir si je peux garder ce bien en versant une soulte à mon ex épouse. Sachant qu'elle a bénéficié de l'attribution préférentielle durant l'instance de divorce, qu'elle souhaite également garder le bien. mentionné dans le jugement du divorce que madame a l'attribution préférentielle du domicile familial. Sa situation : elle vie seule avec ma fille est travaille à 75 km du domicile. Ma situation 2 enfants que je reçois 2 week-end par mois et ma nouvelle compagne avec ses 2 filles en garde alternée et je vais avoir un emploi à 7 km de l'habitation . Merci de vos réponses